



Monsieur Xavier BERTRAND  
Ministre du travail, de l'emploi et de la santé  
14 avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

Montreuil, le 12 juillet 2011

Nos réf : 71.11 UFMICT/MF SG123

Objet : ordre infirmier

Monsieur le Ministre,

Dès sa création, l'ordre infirmier n'a pas mobilisé la profession, seulement 13% d'électeurs s'étaient mobilisés pour élire leurs conseillers et moins de 10% des salariés.

Malgré les pressions exercées sur les infirmiers, ceux-ci ont persisté à refuser de reconnaître l'ONI. Ils ont choisi de ne pas adhérer. La profession a ainsi, de fait, rendu l'ordre illégitime.

Nos organisations continuent de demander l'abrogation des lois et décrets instituant l'Ordre National Infirmier. Pour répondre aux besoins de représentation et de réflexion sur la profession infirmière, il faut renforcer les pouvoirs du Haut Conseil des Professions Paramédicales.

Toute autre solution est illusoire, tant sur le plan économique que sur l'image renvoyée à la population du traitement de ce dossier.

En effet, vous n'êtes pas sans connaître la situation financière et politique de l'ordre infirmier. Celle-ci est plus qu'instable.

Le déficit financier de la structure renvoie à la population hospitalière l'image désastreuse d'un gaspillage de fonds qui seront *in fine* pris en charge par l'État compte tenu de sa responsabilité dans la création de celui-ci.

Nous vous rappelons qu'avant même sa création, nous vous avons dit qu'en aucun cas l'ONI ne répondait aux souhaits de ces professionnels, nous faisons le constat aujourd'hui que nous sommes dans une impasse.

Plus aucun infirmier ne peut penser sérieusement que l'Ordre National Infirmier le représente, la démission de la présidente du Conseil National marque la déliquescence de cette structure.

Il est urgent que le ministère prenne la décision d'organiser une table ronde avec les réels représentant des salariés que sont les organisations syndicales.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

**CFDT – CFTC – CGT – FO - SNICS FSU– SUD - UNSA**